

Sujet : [INTERNET] Extension du cimetière de Blancpignon

De : Lalie ORY <[REDACTED]>

Date : 09/01/2024 12:34

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bonjour Madame,

Je m'oppose au projet d'extension du cimetière Blancpignon à Anglet, au déclassement des espaces EBC et à la destruction de 1,7 ha de forêt pour les raisons suivantes :

- Sur la forme de l'enquête publique : bien qu'il ne soit pas obligatoire de mettre en place un registre dématérialisé, c'est aujourd'hui pratique courante et la mairie d'Anglet en fait elle-même un usage systématique pour ses autres enquêtes publiques et concertations. Pourquoi, spécifiquement pour ce projet, qui plus est un sujet aussi important, n'a-t-il pas été mis en place les solutions "habituelles", celles que les habitants connaissent ? Il ne peut s'agir d'une question de budget, car sur un projet à plus de 3 millions d'euros, la ville peut bien investir un peu pour un registre dématérialisé. La participation citoyenne sur les sujets d'aménagement est déjà complexe et souvent trop limitée. En modifiant sans cesse les modes de participation on augmente les frictions à la participation citoyenne (tantôt sur registre dématérialisé, tantôt par mail, tantôt les documents sont disponibles et centralisés sur le site de la CAPB, tantôt il faut aller sur le site de la préfecture, etc). Sans parler du fait que l'enquête publique est programmée en plein pendant les vacances de Noël, (ie les vacances les moins travaillées de l'année, où tout le monde fait une pause, pour se ressourcer en famille, militants comme non militants). Et dire que les touristes pourront participer pendant les vacances est complètement illusoire ! Car ce projet concerne la vie des habitants locaux avant tout et les touristes ne viennent pas pour participer à des enquêtes sur l'extension de cimetière. Les modalités de l'enquête publique actuelle démontrent donc une volonté de la mairie de compliquer la participation des habitants locaux et la mise en débat de ce projet spécifique.
- Un choix politique : le projet d'extension actuel est le résultat d'un choix politique, et non d'une simple réponse à des contraintes légales et techniques. Et cela fait écho au premier point : rien n'a vraiment été fait par la mairie d'Anglet pour anticiper, depuis 20 ans, les pressions pesant sur les cimetières de la ville, pour favoriser une autre vision des enjeux de la ville et de la société. Il s'agit donc d'une conséquence politique qui doit être assumée comme telle par la mairie.
 - Tout d'abord, les contraintes liées aux cimetières sont connues depuis longtemps par la mairie : le vieillissement et la littoralisation des populations âgées n'est pas une surprise ! Cela résulte même d'une volonté de la ville d'attirer les populations retraitées aisées. Une meilleure répartition des populations sur le territoire français n'entraînerait pas toutes ces pressions sur le foncier et les cimetières. Le vieillissement de la population d'Anglet résulte donc directement de ce choix politique. La rareté foncière n'est pas non plus une surprise. Mais la mairie a décidé de prioriser le foncier pour l'immobilier et les activités commerciales plutôt que pour les projets d'intérêt général, dans une logique d'abondance foncière. Résultat 10-20-30 ans plus tard : les pavillons ne cessent de grignoter les derniers espaces naturels et les zones commerciales ont complètement mangé la terre. Une terre qui, plutôt que d'accueillir d'immenses parkings et zones de consommation, aurait pu accueillir un cimetière. Dire

- que l'on ne peut faire autrement en détruisant une partie de la forêt est donc mensonger. C'est volontairement ignorer et oublier la responsabilité de la mairie sur ce sujet. La nature ne doit pas pâtir (encore une fois) de cette inaction et non anticipation.
- Cette inaction politique a pour conséquence la création de conflits d'usage qui auraient pu être évités. Nous ne devrions pas avoir à choisir entre une nature protectrice et des lieux décents pour accueillir nos morts. Les deux sont tout aussi importants. En revanche, nous pourrions choisir de penser d'autres modes d'inhumation. Nous pourrions choisir de remettre en question des espaces artificialisés liés à une politique de croissance et de consommation et qui ne portent pas l'intérêt général. Nous pourrions choisir d'assumer d'avoir vendu et artificialisé des terres. Souvent, la question de l'argent est utilisée comme excuse : il serait trop cher de racheter des terrains privés déjà artificialisés. Mais où sont nos priorités aujourd'hui ? Qu'est-ce que l'intérêt général ? La mairie se retrouve aujourd'hui piégée par sa propre politique favorable à la spéculation foncière. L'argent ne devrait pas être une contrainte. D'autant plus que des solutions de cimetières beaucoup moins onéreuses sont possibles et permettraient de compenser ou du moins réduire les sur-coûts liés à l'acquisition de foncier artificialisé.
 - Evoquer l'intérêt général sans reconnaître les conséquences de sa propre politique de consommation du foncier sur les 10 - 20 dernières années est hypocrite. Malheureusement, comme souvent, la mairie d'Anglet entretient (voire nourrit) une opposition entre projets nécessaires à la population et protection de la nature. Pourtant la protection forte de la nature est tout à fait compatible avec l'évolution des besoins de la société, c'est surtout une question de choix politique, et de volonté de s'ouvrir à d'autres pratiques. Avec la ZAC Arkinova, la mairie et la CAPB entretiennent l'idée que l'enseignement et la recherche sur la construction durable ne peuvent se faire qu'en détruisant une forêt de 22 ha. Avec le projet des 4 Cantons, la mairie oppose à tord logement social et renaturation de la ville. A Bayonne, de nombreux projets viennent coupler amélioration du parcours de santé avec destruction d'une nature pourtant garante de la santé à long terme de la population. Avec l'extension du cimetière Blancpignon, la mairie d'Anglet veut faire croire que le respect des défunts ne peut se faire qu'en détruisant du vivant et des espaces de résilience dont auront pourtant besoin les générations actuelles et futures. Le projet d'extension, tel quel, n'est pas d'intérêt général.
 - Enfin, la mairie démontre un manque de réelle ambition pour orienter la population locale vers des solutions d'inhumation moins artificialisantes (incinération, etc). Les caveaux et pierres tombales sont en effet extrêmement consommatrices d'espace et artificialisantes. Ces pratiques culturelles avaient leur sens dans un monde où la rareté foncière n'était pas encore un sujet. La culture est directement liée à son territoire. Quand le territoire change, la culture doit évoluer en cohérence. On ne peut entretenir un modèle d'inhumation qui n'est plus compatible avec les contraintes foncières actuelles, la taille et le vieillissement de la population. Le projet le dit lui-même p18 : "Cette proposition d'aménagement préfigure ainsi une évolution sociétale attendue vers la crémation et le choix de concessions de type cinéraire (cavernes, columbariums), ce qui permettrait ainsi de réduire très nettement la consommation foncière dans nos cimetières." Si le projet donne une part plus importante que ses autres cimetières à la crémation, cela reste largement insuffisant : la majorité des nouveaux espaces créés devraient être liés à ces méthodes alternatives d'inhumation. Les personnes souhaitant absolument être enterrées dans un caveau le seraient à la

faveur de la libération progressive des concessions existantes. Certains pays font déjà le choix d'une majorité de crémation, avec un taux en 2018 de 87% pour la Suisse, 80% pour la Suède et 79% au Danemark par exemple. La mairie ne va pas suffisamment dans le sens de l'évolution de notre société. Que ce soit par l'absence de réelles campagnes de promotion de ces méthodes alternatives auprès des professionnels et habitants, comme dans la conception et l'évolution des cimetières actuels. Le projet d'extension en l'état voudrait anticiper les évolutions de la population à venir tout en conservant des modes d'inhumations devenus non compatibles avec notre société. Le projet porte en lui-même cette contradiction, n'anticipe pas vraiment les vrais évolutions et besoins de la population. Ce projet n'est pas ambitieux.

- Un projet faussement écologique : la réponse technique au projet d'extension manque réellement d'ambition et d'innovation, comme introduit ci-dessus.
 - Parce que le projet pourrait proposer une majorité, voire totalité de modes d'inhumation alternatifs (crémation, humusation, etc) moins ou non artificialisants. Je vous invite à ce titre à lire cet article : <https://reporterre.net/Cercueils-en-carton-et-corps-rendus-a-l-humus-le-cimetiere-devient-ecolo>
 - Les infrastructures du projet sont très artificialisantes : les allées sont extrêmement larges et très artificielles, malgré leur caractère potentiellement perméable. Pourquoi des solutions de pavage engazonné ou de double bande pavées juste pour les roues des véhicules et personnes à mobilité réduite ne sont-elles pas retenues ? Plusieurs alternatives fleurissent en France et prouvent que les contraintes légales peuvent être compatibles avec une autre vision des cimetières (cf pièce jointe : sommaire donnant plusieurs exemples inspirants, notamment le cimetière naturel de Souché à Niort).
 - Les cimetières actuels, comme le projet d'extension prévu sont aujourd'hui de réels îlots de chaleur, qui vont empêcher les populations fragiles de venir sereinement se recueillir. La renaturation des cimetières devrait être une priorité. Le projet en l'état ne va pas dans ce sens. Le cimetière est entouré d'arbre (normal puisqu'il mange la forêt du Pignada), mais il en contient en fait très peu. Le système de pépinière intégré n'assure qu'une présence temporaire d'arbres dans le lieu.
 - Enfin, comme le détaille l'analyse de 5CLB les mesures compensatoires sont beaucoup trop faibles et vagues. L'idée de la compensation n'est pas de faire des manipulations administratives en prenant un espace déjà naturel et le décrétant EBC pour "compenser". La compensation est la création d'espaces naturels sur des espaces qui n'en sont pas ou plus. Je demande donc un détail précis des mesures compensatoires. On ne peut valider la destruction d'un lieu en ignorant la façon dont on voudrait compenser sa perte.
- Un choix écocide : la destruction de 1,7 ha d'espace de forêt classée EBC est complètement anachronique dans le monde actuel. D'autant plus que 90 ha de forêt du Pignada ont brûlé il y a 3 ans ! Un reportage de TF1 du mercredi 3 janvier vantait la replantation de la zone brûlée ! Mais si l'ont replante, ça ne devrait pas être pour mieux détruire ce qui a survécu à l'incendie... 1,7 ha sur 220 ha semble peu vu comme ça, et pourtant, aujourd'hui, chaque m2 devrait être considéré comme un trésor à préserver. Un trésor qui capte et filtre l'eau, qui apporte fraîcheur, espace d'apaisement, espace culturel, réduction du stress, accueil de biodiversité. L'ONF ne peut se prononcer pour une telle destruction.
- Enfin, si toutes les critiques précédentes pourraient suffire à invalider le projet d'extension, il se trouve, qu'en plus de ça, des alternatives viables existent pour répondre aux contraintes légales de la ville d'Anglet. Des alternatives non artificialisantes et tout aussi pertinentes d'un point de vue social, culturel et financier. Des solutions qui iraient vraiment dans le sens de

l'intérêt général, en préservant les espaces naturels existants et en s'adaptant aux évolutions de notre siècle. Des solutions qui permettraient à l'ensemble de la population, quels que soient ses moyens, d'accéder à des solutions d'inhumation près de chez eux, dans des conditions agréables, avec de la fraîcheur et à coût plus faible. Car les caveaux sont aujourd'hui extrêmement coûteux, et augmentent les inégalités sociales. Parmi ces alternatives :

- La solution technique des columbariums et enfeux comme solution principale d'augmentation de la capacité des cimetières. Comme proposé par 5CLB, des murs pourraient être créés autour des cimetières existants. Au fur et à mesure de l'acquisition des concessions par la mairie, une transition du cimetière vers ces solutions moins consommatrices de foncier pourraient être envisagée.
- L'exemple du cimetière naturel de Souché à Niort démontre qu'il est possible de promouvoir d'autres modes d'inhumation, qui limitent au maximum la pollution des eaux, tout en permettant l'enterrement, et qui ne sont pas artificialisantes. Qui font des cimetières des lieux de recueillement et de véritables îlots de fraîcheur.
- Je demande qu'une transition des cimetières actuels en ce sens soit programmée avant tout programme d'extension : renaturation et solutions économes en foncier.
- Dans cette logique, pourquoi le parking de Blancpignon n'a pas été envisagé pour accueillir un espace renaturé couplé à des enfeux, columbarium, humusation, etc ? Je souhaite que soit fourni une étude de fréquentation de ce parking. En effet, comme indiqué dans le dossier, d'autres parkings sont présents à proximité, pouvant assurer les besoins actuels. Le pic de fréquentation à la Toussaint ne justifie pas le sur-dimensionnement et la multiplication de parking. Les pics peuvent être absorbés par l'augmentation de la desserte en bus, par des espaces pour vélos, en plus des autres parkings disponibles.
- Je m'étonne également que le terrain public des 4 cantons ne soit pas envisagé. Avec les solutions que j'avance, le site serait tout à fait compatible, couplé à une dépollution (de toute façon inévitable) (si on peut y faire habiter des gens, on peut y faire habiter des morts). Ce site est l'exemple type d'un conflit d'usage : la mairie veut le vendre à un promoteur immobilier pour en faire des logements. Pourtant, ce lieu pourrait être un cimetière renaturé, répondant à la fois aux besoins d'espaces verts dans le quartier, aux besoins légaux avec des solutions d'inhumation non artificialisantes. Et de traiter la question du logement à travers une politique ambitieuse de lutte contre la spéculation foncière et les résidences secondaires sur la commune.
- L'idée de pépinière progressive est très intéressante. Pourquoi ne pas la proposer aux jardineries rue de Louillot, qui pourraient coupler une activité de pépinière avec l'accueil de défunts, et permettre ainsi une extension innovante du cimetière de Louillot ? Rappelons que ces jardineries sont en fait de vastes espaces artificiels où la nature n'est plus présente, autrement que dans des pots.

En résumé, on voit qu'en France comme à Anglet, les exemples d'alternatives ne manquent pas. C'est avant tout une question de volonté de penser autrement, et de prendre comme impératif la protection de la nature et l'amélioration des conditions de vie des Anglois en renaturant la ville. Ces alternatives démontrent le caractère obsolète, non pertinent et écocide du projet d'extension du cimetière Blancpignon.

Cordialement,

Lalie Ory

=

—funerailles-ecologiques-4-606x900.jpg

Sommaire

Préface de Gilles Clément	9	À La Bouteillerie, l'art se conjugue au végétal	40
Introduction	13	Une transition délicate	41
L'écologie au rendez-vous	14	Sable de Loire et moules à gaufres	41
Un peu d'histoire	14	Atout gazon	42
Préambule À la découverte de quelques cimetières de tradition – ou de transition – verte	19	Un petit air d'arboretum	43
Les cimetières-jardins du Pays basque ..	20	Le cimetière Toutes-Aides, des solutions simples et innovantes	46
Le « chemin des morts »	20	Un retour aux sources	46
Protéger les clos-jardins	22	L'écologie expérimentale	46
Une renaissance en camaïeux de verts	22	Réenchâter	48
Le cimetière de Fajoles (Lot)	24	Faire sa part	51
Un cimetière attaché à la tradition	24	Le cimetière d'Égletons (Corrèze), un cimetière paysager d'avant-garde	52
« Faire les tombes »	24	Une vue d'ensemble	52
« Fernand, tu me mettras du sable ! »	26	Coup de bêche dans la charte	53
Le cimetière de Saint-Bonnet-Les-Tours-de-Merle	28	Vert malgré tout	54
Une franche transition	28	Le cimetière de Souché à Niort (Deux-Sèvres) : écologique et minimaliste	57
Aide-toi, le ciel t'aidera !	28	Une idée novatrice	57
Jardiner pour demain	30	Préserver la nature	57
Tous ensemble !	30	Mutualiser les moyens	58
Le projet en quelques chiffres	32	La simplicité au naturel	58
Le cimetière de la Chartreuse à Bordeaux	34	Une charte d'engagement bien précise	59
Un musée à ciel ouvert	34	Les cimetières parisiens	62
Une transition vert doux	34	Au fil de l'histoire	62
Restaurer pour conserver	36	Changer l'environnement	64
Ouvrir à la visite pour revivre	37	N'oublions pas les autres cimetières !	66
		Au plus près des arbres	66

— Pièces jointes : _____

FUNEC.pdf

30 octets

funerailles-ecologiques-4-606x900.jpg

80,8 Ko